

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/2032 DU 27 AVRIL 2026
COMMUNE DE PROSNES

La réunion a débuté le 27 Avril 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur Francis MUNIER.

Membres présents :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| ✓ Mr Francis MUNIER | ✓ Mr Florent RAQUILLARD |
| ✓ Mme Sylvie L'HUILLIER | ✓ Mme Nadège GAVROIS |
| ✓ Mme Stéphanie KEYSER | ✓ Mr Frédéric COTTET |
| ✓ Mr Ludovic GABRELLE | ✓ Mr Philippe SOTER |
| ✓ Mr Lionel MOUGNEAU | ✓ Mme Françoise DROUET |
| ✓ Mme Solène NICOT | |

Le quorum est atteint (plus de la moitié des 11 membres du Conseil sont présents), la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026
- Délibération vote du budget primitif 2026
- Décision remplacement de la porte de l'ancien local pompiers
- Délibération pour constitution de la commission communale des impôts directs

Secrétaire de séance : Mr Lionel MOUGNEAU

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026.
--

Le procès-verbal de la réunion du 31 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2026_10 : Délibération vote du budget primitif 2026.

Vu l'article L 1612-12 et L 2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le projet de budget prévisionnel 2026,

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2026 comme suit :

Section de fonctionnement dépenses : 704 483.94 euros.

Section de fonctionnement recettes : 704 483.94 euros.

Section d'investissement dépenses : 462 765.03 euros

Section d'investissement recettes : 462 765.03 euros.

L'excédent de fonctionnement de 362 119.42 € est reporté au chapitre 002 recettes de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 20 261.49 € est reporté au chapitre 001 recettes d'investissement.

Le conseil municipal a voté une subvention aux associations suivantes :

- ADMR : 600€
- Jeux dit récréatifs : 150 €
- YOOPI : 300 €
- Société Sportive de Sept-Saulx : 150 €
- Ecole de Sept-Saulx : 300 €

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Décision remplacement de la porte de l'ancien local pompiers

Suite à la dégradation de la porte d'entrée en PVC, lors de l'effraction de l'ancien local pompier, le Conseil a décidé de renforcer l'accès de cette entrée par l'ajout d'un barreaudage avec verrou. Mr le Maire présente un devis de la société « L'atelier MVB » d'un montant de **1080 € HT**.

Le responsable de l'effraction de ce local a été jugé et condamné à rembourser cette somme à la commune.

Le conseil valide ce devis et autorise Mr le Maire à faire réaliser ces travaux.

Afin de mieux sécuriser et d'améliorer la surveillance de ce local, de l'aire de jeux, ainsi que du futur city stade, Mr le Maire présente au Conseil un devis d'un montant de **3316,97 € HT** de la société « Le Bâtiment Champenois » pour l'ajout de 2 nouvelles caméras au système de vidéo surveillance du village.

Le conseil valide ce devis et autorise Mr le Maire à faire réaliser ces travaux.

2026_11 : Délibération pour constitution de la commission communale des impôts directs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir 18 ans au minimum, de nationalité françaises, inscrits aux rôles d'imposition directe locale de la commune ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ses personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

Décide de désigner Monsieur Francis MUNIER, Maire comme président de la commission communale des impôts directs.

De proposer, les noms des 09 commissaires titulaires et de laisser la nomination des 3 autres titulaires et des 12 suppléants au directeur des services fiscaux.

Titulaires :

- MOUGNEAU Lionel
- GABRELLE Ludovic
- KEYSER Stéphanie
- COTTET Frédéric
- GAVROIS Nadège
- RAQUILLARD Florent
- NICOT Solène
- SOTER Philippe
- DROUET Françoise

Tour de table

- Mr le Maire nous informe que suite au remembrement et à la plantation de haies végétales le long de certaines parcelles et chemins, il a demandé à l'organisme en charge de ce projet de fournir les végétaux nécessaires pour la création d'une haie le long du chemin bordant le city stade coût pour la commune, environ 900€ HT.
- Mr Ludovic GABRELLE nous présente un devis de la société JNC d'un montant de 1440€ pour l'achat de 10 « Gabions » pour être installés sur le parking du foyer rural en protection du City stade. Le Conseil valide l'achat de « Gabions » et Mr Frédéric COTTET se propose de demander un devis à la Société DECOVRAC pour comparaison.
- Mme Sylvie HULLIER informe le Conseil que la Commission fleurissement s'est réunie le 14 Avril et qu'une journée de fleurissement du village est planifiée le Dimanche 24 Mai avec un appel aux habitants de Prosnes à y participer.
- Mr Lionel MOUGNEAU informe le Conseil que la Commission Fêtes et cérémonies, Sport et loisirs et Lien avec les associations se réunira le Lundi 4 Mai à 19h30.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

Mr Lionel MOUGNEAU
Secrétaire de séance



Mr Francis MUNIER
Le Maire

Le Maire,
Francis MUNIER

